



Cinquième dossier : **la vitesse 2020** sous la loupe (suite).



Ce lundi 15 février est un grand jour ! Surtout pour les pigeons de compétition adultes qui vont – enfin – pouvoir, si les conditions le permettent, de nouveau s'ébattre dans les airs. Ainsi, après la découverte faite par les jeunes de leur univers extérieur le 1^{er} février dernier, la mise en condition des futurs voyageurs est désormais lancée. Puisse-t-elle ne plus être contrariée par la grippe aviaire ?

Poursuite ce jour des bilans sportifs des lâchers 2020 en Hainaut-Brabant wallon : seconde partie du focus sur l'aile droite athisoise.

Le 7 février dernier, « Coulon Futé » évoquait le mail fédéral du 28 janvier annonçant implicitement la reprise ailée pour quiconque est capable de lire entre les lignes. En effet, les prémices d'une reprise classique à plus ou moins court terme étaient clairement invoquées par les trois étapes distinctes reprises dans la missive informatique !

- ✓ La première autorisait, dès le 1^{er} février dernier, le lâcher au colombier des jeunes 2021 pour cause de maîtriser au plus vite le monde extérieur qui les entoure. Espérons que la sortie de découverte n'ait pas perturbé les néophytes outre mesure.
- ✓ La deuxième consentait aux vieux et yearlings, et ce dès demain 15 février, des escapades hors de leurs pigeonniers. Cette faveur ne peut que s'apparenter à un beau cadeau fédéral de Saint-Valentin adressé aux amateurs qui, depuis une semaine, « travaillent » pour minimiser les plausibles risques encourus après la privation de liberté décrétée le 15 novembre.

Rendus guillerets par cette autorisation, des colombophiles, à leur arrivée au colombier, risquaient peut-être, ces derniers jours, de chantonner Pierre Perret en reprenant « Ouvrez, ouvrez la cage aux oiseaux. Regardez-les s'envoler c'est beau. ».

- ✓ La troisième annonçait admettre à partir du 1^{er} mars, les entraînements sur des courtes distances (kilométrage non précisé) et sur base individuelle. Ce qui risquera de nouveau, comme l'an dernier, de poser des problèmes dans certaines contrées, si les frontières territoriales restent fermées comme elles le sont actuellement (Botte du Hainaut, Luxembourg par exemple).

Analyse. Echaudée par la mésaventure de 2020 (voir « Covid 21... J-3 » publié le 1^{er} mai 2020), la RFCB n'a en principe pas agi à la légère le 28 janvier. Sa communication ne peut donc que reposer sur de solides fondements.

Mais, le lendemain du mail libérateur tant attendu, un communiqué désenchanté de l'AFSCA - repris lui aussi sur le site fédéral mais retiré à ce jour - évoquait la contamination par le



virus de l'influenza aviaire hautement pathogène de type H5N5 dans un élevage de dindes de Deerlijk (Flandre occidentale).

La succession, en vingt-quatre heures, des deux informations précitées, aux sens divergents, ne pouvait que créer un doute rationnel. Ce dernier vient d'être levé, en partie du moins, par le communiqué de l'AFSCA du 31 janvier repris sur le site fédéral ce 9 février. Ce communiqué, à appliquer pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} février 2021, motive, de

Agence Fédérale pour la Sécurité de la



manière nettement plus précise, les informations du mail publié par la RFCB, soucieuse, le 28 janvier, d'annoncer au plus vite de « bonnes » nouvelles au terme d'un accord oral. Et ce, sans attendre l'attestation écrite décrivant les conditions dans lesquelles les pigeons peuvent être lâchés et participer à des rassemblements en vue des vols.

Le statut du pigeon voyageur aurait-il entretemps changé car il est reconnu, dans le document officiel, moins sensible aux virus de l'influenza aviaire et non connu pour jouer un rôle significatif dans la propagation des virus de grippe aviaire H5 actuels ? Aurait-il pour la circonstance quitté la chaîne alimentaire, profiterait-il de certains avantages ? Resterait-il par contre toujours sous la coupole de l'AFSCA encline à consentir des dérogations en vue de la saison débutant ce 15 mars ? Toutes ces questions restent ouvertes. Wait and see !

Le lâcher de l'aile droite athoise (suite)

***Résumé :** la première partie du présent dossier (voir le Potin du 7 février) informait que le lâcher de l'Aile droite athoise concernait les cinq sociétés de l'entente Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud proposant un jeu commun par deux et trois doublages facultatifs. Mais aussi que le Hainaut, la Flandre orientale, le Brabant flamand étaient repris dans la zone de participation dudit lâcher caractérisée par la recherche de la profondeur. Et enfin que 20.749 pigeons (9.215 vieux et juniors réunis, 11.534 jeunes) avaient été recensés lors des quinze journées organisées.*

Ce jour, la seconde partie du dossier relatif à l'Aile droite athoise recherche les taux de réussite des trois groupements qui ont œuvré pendant toute la campagne avec cependant la restriction que le Sud (le « devant ») a débuté une semaine plus tard dans chaque catégorie et clôturé un mois plus tôt à vieux et juniors réunis. Cependant, les trois doublages ont de concert bouclé leur programme pour juniors début août.

Le palmarès des pointeurs des différents vols cernera ensuite les colonies et, de manière indirecte, les régions qui se sont particulièrement mises en évidence.

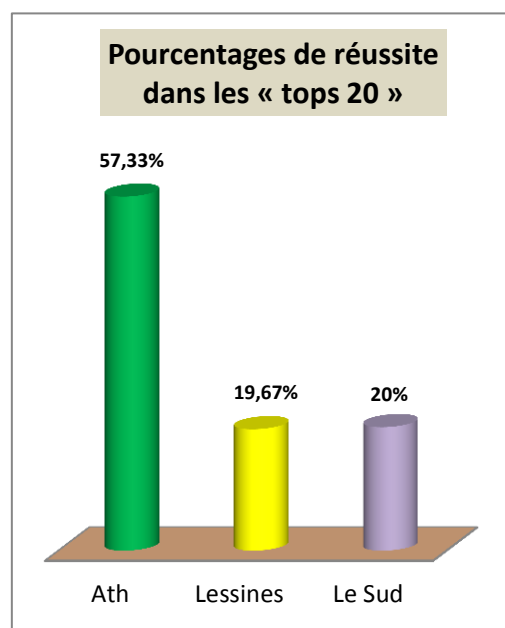


2. Les taux de réussite

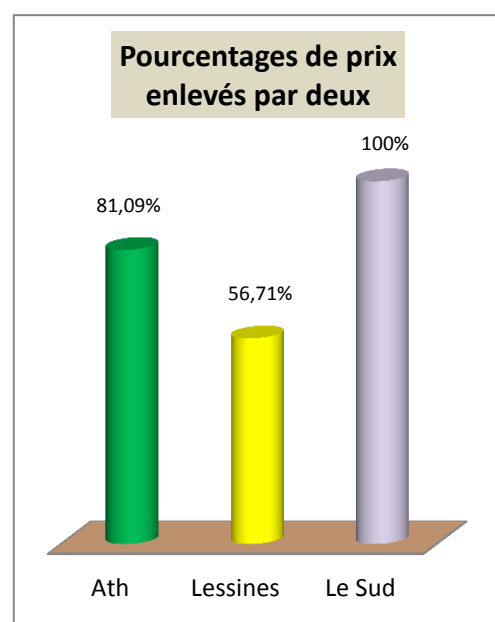
Deux taux de réussite sont calculés. Le premier reprend les performances réalisées en tête des vols. Le second calcule le nombre de prix décrochés à la vitesse de la plus rapide clôture (N.B. : la politique des doublages de l'aile droite athoise permet de les calculer.).

Vieux et juniors réunis

Pourcentages de réussite dans les « tops 20 »				
Date	Etape	Ath	Lessines	Le Sud
13/06	Pont	75	25	-
20/06	Pont	75	25	0
27/06	Ecouen	35	45	20
04/07	Pont	50	15	35
11/07	Pont	95	5	0
18/07	Ecouen	80	15	5
25/07	Pont	65	0	35
01/08	Ecouen	65	5	30
08/08	Pont	70	10	20
15/08	Ecouen	40	10	50
22/08	Pont	35	60	5
30/08	Pont	100	0	-
05/09	Noyon	35	45	-
12/09	Noyon	25	0	-
19/09	Noyon	15	35	-
MOYENNE		57,33	19,67	20

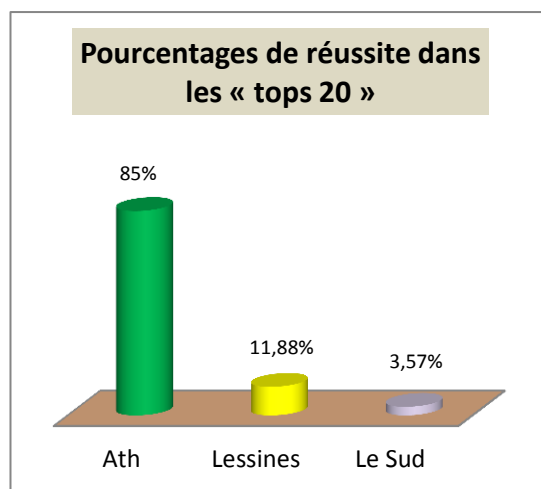


Pourcentages de prix enlevés par deux				
Date	Etape	Ath	Lessines	Le Sud
13/06	Pont	100	95,27	-
20/06	Pont	86,33	68,59	100
27/06	Ecouen	85,76	90,05	100
04/07	Pont	70,29	73,86	100
11/07	Pont	91,81	74,19	100
18/07	Ecouen	70,99	71,96	100
25/07	Pont	65,31	9,50	100
01/08	Ecouen	70,04	48,28	100
08/08	Pont	84,81	66,67	100
15/08	Ecouen	50	31,52	100
22/08	Pont	41	58	100
30/08	Pont	100	0	-
05/09	Noyon	100	37,50	-
12/09	Noyon	100	71,43	-
19/09	Noyon	100	53,85	-
MOYENNE		81,09	56,71	100

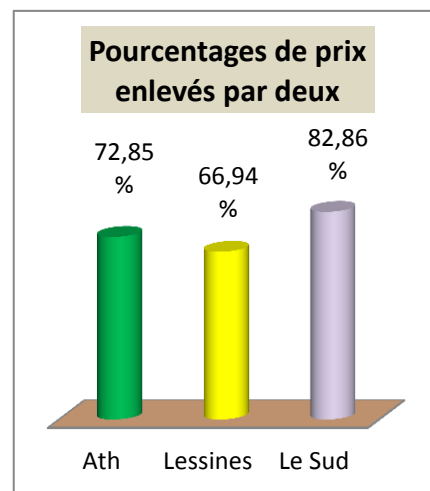


Juniors

Pourcentages de réussite dans les « tops 20 »				
Date	Etape	Ath	Lessines	Le Sud
13/06	Pont	95	5	-
20/06	Pont	85	15	0
27/06	Ecouen	55	35	10
04/07	Pont	95	5	0
11/07	Pont	90	10	0
18/07	Ecouen	80	20	0
25/07	Pont	85	0	15
01/08	Ecouen	95	5	0
MOYENNE		85	11,875	3,57



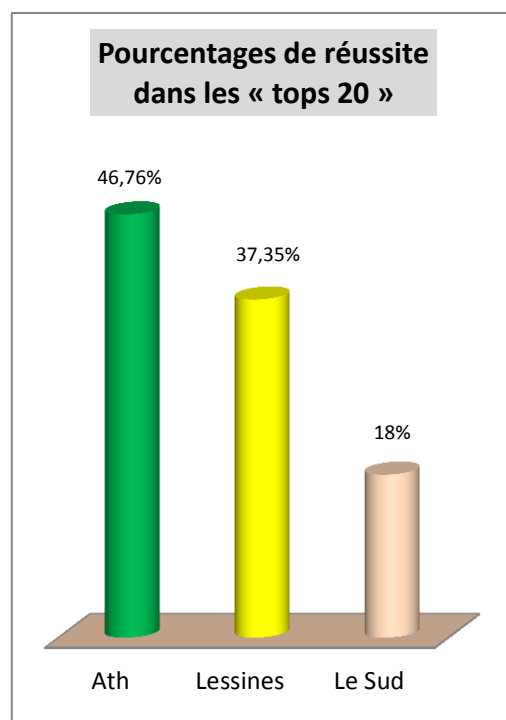
Pourcentages de prix enlevés par deux				
Date	Etape	Ath	Lessines	Le Sud
13/06	Pont	89,09	100	-
20/06	Pont	75,63	70,87	100
27/06	Ecouen	63,95	73,45	100
04/07	Pont	86,47	81,58	100
11/07	Pont	100	78,38	80
18/07	Ecouen	79,75	97,92	100
25/07	Pont	22,50	0	100
01/08	Ecouen	65,41	33,33	0
MOYENNE		72,85	66,94	82,86



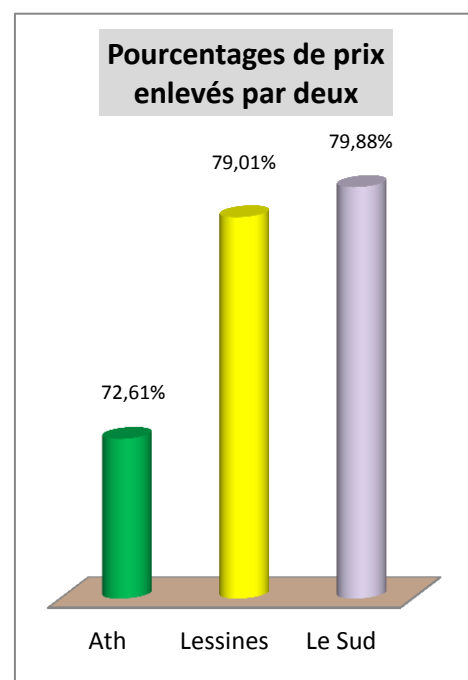
Remarque : ces données numériques sont proches de la « réalité des airs » car, il ne faut pas l'oublier, le doublage des yearlings est facultatif.



Pourcentages de réussite dans les « tops 20 »				
Date	Etape	Ath	Lessines	Le Sud
13/06	Niergnies	35	65	-
20/06	Niergnies	20	80	0
	Pont	55	30	15
27/06	Noyon	10	35	55
	Ecouen	25	75	0
04/07	Pont	15	5	80
11/07	Pont	90	10	0
18/07	Ecouen	55	40	5
25/07	Pont	35	0	65
01/08	Ecouen	50	40	10
08/08	Pont	50	30	20
15/08	Ecouen	45	50	5
22/08	Pont	50	50	0
30/08	Pont	60	30	10
05/09	Noyon	50	50	-
12/09	Noyon	60	40	0
19/09	Noyon	90	5	5
MOYENNE		46,76	37,35	18



Pourcentages de prix enlevés par deux				
Date	Etape	Ath	Lessines	Le Sud
13/06	Niergnies	43,75	100	-
20/06	Niergnies	17,39	100	0
	Pont	77,78	100	67,27
27/06	Noyon	90,90	71,79	100
	Ecouen	48,72	100	33,33
04/07	Pont	96,49	81,03	100
11/07	Pont	100	96,49	88,78
18/07	Ecouen	63,73	100	68
25/07	Pont	50,32	29,02	100
01/08	Ecouen	86,31	56,76	100
08/08	Pont*	68,18	50,53	91,07
15/08	Ecouen	64,29	80,67	100
22/08	Pont	60	89,64	100
30/08	Pont	100	37,50	61,36
05/09	Noyon	100	88,54	-
12/09	Noyon	89,83	100	88,46
19/09	Noyon	76,62	61,24	100
MOYENNE		72,61	79,01	79,88



* *Remarque* : le pourcentage 100 n'a pas été atteint le 8 août sur Pont pour cause de classement par gain et perte généralisé.

Analyse. Les six tableaux apportent divers enseignements.

Dans les vieux et juniors réunis :

- ✓ La somme des moyennes de prix de tête calculées est inférieure à 100. Deux raisons l'expliquent. La première résulte du simple fait que le Sud n'a programmé que dix journées à l'inverse d'Ath et de Lessines. La seconde est tributaire des tops des trois Noyon de septembre où les « tops 20 » ne pouvaient pas être complets.
- ✓ Le Sud a toujours clôturé en premier. Il devance dans l'ordre Ath et Lessines. De nets écarts existent entre les trois moyennes calculées.
- ✓ Lessines à trois reprises, le Sud à deux n'ont pas classé de représentant dans le « top 20 ». Ath y a toujours figuré.

Dans les juniors :

- ✓ La somme des moyennes de prix de tête calculées est légèrement supérieure à 100 car le Sud a programmé un concours en moins.
- ✓ Le Sud a été moins intransigeant dans les clôtures les plus rapides. Il en a enlevé cinq au terme de ses sept participations. Ath, à deux reprises, ne lui a permis de réaliser le sans faute.
- ✓ Lessines à une reprise n'a pas classé de représentant dans le « top 20 ».

Dans les jeunes :

- ✓ La somme des moyennes de prix de tête calculées est supérieure à 100 car le Sud a programmé deux concours en moins.
- ✓ Le Sud à cinq reprises, Lessines à une n'ont pas classé de représentant dans le « top 20 ». Ath l'a toujours fait.
- ✓ Les moyennes de prix enlevés par les trois doublages se tiennent dans un écart de 7 points au maximum. Ath a clôturé en premier à trois reprises, Lessines à six, le Sud à sept.

En général :

- ✓ Ath réalise chaque fois la moyenne la plus élevée dans les « tops 20 ».
- ✓ Le Sud réalise toujours le meilleur score dans les clôtures malgré des programmes allégés.



1. La corbeille des pointeurs

Dans le tableau ci-dessous, les noms repris en rouge désignent les pointeurs dans le cas de figure où toutes les catégories d'âge sont présentes dans le vol. Ceux en noir des pointeurs de catégorie. Les données numériques notifiées entre parenthèses indiquent le contingent recensé parfois précédé d'une lettre désignant la catégorie du pigeon lauréat.

Date	Etape	Vieux et yearlings confondus	Jeunes
13/06	Niergnies		De Groote Danny, Everbeek (325)
	Pont	Massu Martin, Chapelle-à-Wattines (Y-1280)	
20/06	Niergnies		Tuypens Danny, Zarlardingue (126)
	Pont	Habets Paulette, Isières (V-1747)	Demedts-Steenhoudt, Moerbeke (327)
27/06	Noyon		Dumont Bernard, Blaton (386)
	Ecouen	Borremans André, Moerbeke (V-1430)	Dangreau Jean-Marc, Blaton (240)
04/07	Pont	Dath Jean, Huissignies (V-1525)	Cange Guy, Blaton (563)
11/07	Pont	De Witte Gérard, Tongre-Saint-Martin (V-1842)	Habets Paulette Isières (935)
18/07	Ecouen	Glaneur Marcel, Lens (V-1721)	Demedts-Steenhoudt, Moerbeke (801)
25/07	Pont	Cornette Michel, Ville-Pommeroeul (V-1651)	Murez-Marichal, Wadelincourt (919)
01/08	Ecouen	De Craeye Christian, Viane (V-1753)	Decottignies Eddy, Blaton (931)
08/08	Pont	Massu Martin, Chapelle-à-Wattines (V-321)	Leveque Louis, Mainvault (1265)
15/08	Ecouen	Murez-Marichal, Wadelincourt (Y-233)	Murez-Marichal, Wadelincourt (969)
22/08	Pont	Murez-Marichal, Wadelincourt (V-1202)	Murez-Marichal, Wadelincourt (985)
30/08	Pont	Miyashita Hiroshi, Sirault (V-81)	Quevy Neddy, Ladeuze (654)
05/09	Noyon	Leveque Louis, Mainvault (Y-61)	De Sy Eric, Pommeroeul (908)
12/09	Noyon	Walravens Jean-Marie, Deux-Acren (V-38)	Quevy Neddy, Ladeuze (1008)
19/09	Noyon	Mangelinckx Jozef, Goferdinge (V-31)	Page Emelda, Balton (957)

Analyse.

- ✓ 18 palmes de « *pointeur général du vol* » ont été mises en jeu, 32 par contre au total des catégories.
- ✓ Dans la catégorie des jeunes, 4 palmes (23,5 %) sont revenues à la Flandre (Everbeek, Moerbeke, Zarlardingue), trois (20 %) dans celle des vieux et juniors réunis (Goferdinge, Moerbeke et Viane).
- ✓ 23 colonies sont reprises au répertoire des 32 palmes des catégories.



- ✓ Quelques localités sont récidivistes ! Blaton a été cité à cinq reprises, Chapelle-à-Wattines à deux, Isières à deux, Ladeuze à deux, Mainvault à deux, Moerbeke à trois et Wadelincourt à cinq. Les autres localités (Deux-Acren, Everbeek, Goferdinge, Huissignies, Lens, Pommeroeul, Sirault, Tongre-Saint-Martin, Viane, Ville-Pommeroeul et Zarlardinge) ne l'ont été qu'une seule fois.
- ✓ Dans les vieux et juniors réunis, 12 des 15 palmes ont été décrochées par des vieux.
- ✓ Les pigeonneaux ont été intronisés « *pointeur général* » à six reprises sur les 14 fois possibles, les vieux à huit reprises. Aucun yearling ne l'a été.

